

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

MAR 08

**2027<sup>e</sup>** SÉANCE : 31 AOÛT 1977

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2027) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation à Chypre :	
Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2027<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le mercredi 31 août 1977, à 15 heures.

*Président* : M. Jacques LEPRETTE (France).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2027)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation à Chypre :

Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387).

*La séance est ouverte à 15 h 35.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation à Chypre :**

**Lettre, en date, du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387)**

1. Le **PRESIDENT** : Conformément à la décision prise ce matin, aux termes de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, j'invite les représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie à participer à la discussion sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Christophides (Chypre), M. Papoulias (Grèce) et M. Türkmén (Turquie) prennent place à la table du Conseil.*

2. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous sommes certains que, grâce à votre habileté diplomatique et à votre vaste expérience, vous saurez guider nos délibérations jusqu'au succès. Nous tenons à vous assurer, ainsi que votre successeur, de la coopération de ma délégation.

3. C'est la quatrième année que nous examinons la question de la situation à Chypre, à laquelle il existe une

solution dans le cadre de la résolution 3212 (XXIX) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale et entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974). Il ne fait aucun doute que nous devons continuer de nous efforcer d'appliquer cette résolution. En fait, il n'y a pas d'autre solution actuellement. Nous devons donc persévérer dans nos efforts pour y parvenir; sinon, la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies sera mise en danger et l'autorité du Conseil de sécurité sera affaiblie.

4. Ce qui est significatif cependant, c'est que le cadre du règlement de la question de Chypre est à la fois juste et objectif et qu'il a été accepté par toutes les parties intéressées. Pourquoi donc y a-t-il eu si peu de progrès malgré les bons offices du Secrétaire général ? Est-ce parce que le Secrétaire général ne bénéficie pas de l'appui diplomatique que l'on devrait lui accorder pour mettre en oeuvre les efforts qu'il déploie personnellement ? Est-ce parce que les puissances concentrent leurs efforts sur d'autres problèmes urgents, d'où il résulte que la question de Chypre souffre d'une négligence inévitable ?

5. Il nous semble que la question de Chypre est relativement petite en termes quantitatifs — nombres, dimensions, etc. — et nous pensions qu'elle aurait été maintenant résolue. Il semble que nous ayons tous nourri l'espoir que les entretiens entre les deux communautés auraient abouti presque automatiquement à la solution de toutes les questions pendantes. Néanmoins, cet espoir ne s'est pas réalisé.

6. Ma délégation ne se propose pas d'analyser les causes ou de répartir les torts. Mais il est clair que les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs semblent encore accablés par le poids des souvenirs et des amertumes du passé. Nous souhaitons maintenant qu'ils tournent le dos au passé et qu'ils se dirigent ensemble vers un avenir de coexistence dans la liberté et sur un pied d'égalité. Une condition indispensable à cet effet est évidemment que les questions importantes, tant sur le plan constitutionnel que sur le plan territorial, puissent être résolues par voie de négociations. Pour que les négociations soient couronnées de succès, il faut que ni l'une ni l'autre des parties n'ait recours à une action unilatérale quelconque — si justifiée soit-elle — car cela bouleverserait la situation actuelle, créant ainsi de nouveaux problèmes au lieu de résoudre ceux qui existent déjà.

7. Reconnaissant le danger de toute action unilatérale qui gênerait le processus de négociation, le Conseil de sécurité a adopté, dans le dispositif de non moins de sept résolutions depuis 1974, des paragraphes dans lesquels il prie les parties

intéressées de faire preuve de la plus grande modération, de s'abstenir de toute action unilatérale ou autre qui pourrait nuire aux perspectives de succès des négociations en vue d'une solution juste et pacifique et de poursuivre de manière accélérée et résolue leurs efforts concertés en vue d'atteindre les objectifs du Conseil.

8. Or, aujourd'hui, nous avons entendu des allégations concernant certaines actions et modifications intervenues à Varosha qui sont de caractère unilatéral et qui, dit-on, pourraient porter un coup mortel aux négociations bicommunautaires. Il semble qu'il ait toujours été entendu par le Conseil qu'aucune modification affectant une partie ne serait effectuée par l'autre, si ce n'est dans le cadre d'un accord territorial négocié. Telle est la signification pure et simple du paragraphe 3 de la résolution 401 (1976) que je viens de citer, et ce paragraphe a été accepté par les parties intéressées. En conséquence, toute dérogation à cet entendement, à moins d'être approuvée par les parties intéressées, doit être considérée comme une action unilatérale et contraire à l'esprit de la résolution du Conseil.

9. Une question de principe est en jeu : l'inadmissibilité de toute action unilatérale. L'autorité du Conseil de sécurité et, en fait, l'efficacité des bons offices du Secrétaire général seraient mises en doute si l'on permettait librement toute action unilatérale. Si le Conseil souhaite que sa résolution adoptée à l'unanimité soit mise en œuvre, il faut qu'il bénéficie de la coopération libre et active des parties intéressées; pour cela, il doit empêcher les parties de se livrer à des actions unilatérales en attendant la conclusion des entretiens bicommunautaires. Il me semble donc que toute action unilatérale est incompatible avec la coopération dans le cadre du Conseil.

10. Le fait que Varosha se trouve dans la zone chypriote turque est indubitable. Mais il n'en reste pas moins que les modifications dans ce secteur fermé doivent être décidées par voie de négociations, et, en conséquence, toute action unilatérale en attendant ces négociations doit être soigneusement évitée.

11. Pour ce qui est des mesures à prendre par le Conseil, ma délégation pense que celui-ci devrait réaffirmer ses résolutions antérieures et demander aux parties intéressées de renoncer à toute action unilatérale qui pourrait nuire au succès des négociations bicommunautaires, succès qui est essentiel pour une solution globale.

12. M. DATCU (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation aux condoléances que vous avez exprimées à la délégation chypriote à la suite du décès de l'archevêque Makarios, président de la République de Chypre.

13. Il m'est particulièrement agréable, Monsieur le Président, de saluer votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et de vous adresser les félicitations les plus chaleureuses de la délégation roumaine. Mon pays entretient des rapports d'amitié de longue date et développe une coopération réciproquement avantageuse avec votre pays, la France. Je tiens aussi à exprimer notre satisfaction pour les excellentes relations qui existent entre nos délégations tant au Conseil de sécurité que dans

d'autres organes de l'ONU. Tout en vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement de vos hautes fonctions, je voudrais vous assurer de l'entier concours de la délégation roumaine.

14. Je voudrais aussi transmettre mes cordiales et sincères félicitations à l'ambassadeur Chen Chu de la République populaire de Chine pour la manière exemplaire dont il a présidé nos travaux durant le mois de juillet. Sous sa présidence, le Conseil a adopté des décisions d'une grande portée politique, notamment la recommandation d'admission à l'ONU de la République socialiste du Viet Nam.

15. La délégation roumaine a suivi avec attention les déclarations faites ce matin devant le Conseil par M. Christophides, ministre des affaires étrangères de Chypre, par les représentants de Grèce et de la Turquie, ainsi que par M. Çelik. Ces déclarations, concernant surtout la partie moderne de Famagouste, mettent en lumière une situation qui pourrait nuire aux efforts visant le règlement pacifique, juste et durable du problème de Chypre et causent en même temps une profonde anxiété dans cette région et dans le monde.

16. Comme on le sait, depuis qu'a éclaté le conflit à Chypre, la Roumanie s'est constamment prononcée pour le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, de même que pour le retrait sans retard de toutes les troupes étrangères stationnées sur le territoire de ce pays et la cessation de toute ingérence étrangère dans ses affaires. Ce n'est que sur cette base qu'on pourra aboutir à des solutions conformes aux intérêts du peuple chypriote tout entier et à ceux de la paix dans la région.

17. La situation dont le Conseil est saisi aujourd'hui reflète une fois de plus l'absence de progrès significatif vers un règlement des aspects fondamentaux d'un conflit qui constitue un dangereux foyer de tension dans la région. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, auxquelles la Roumanie attache une importance particulière parce qu'elles énoncent les principes et définissent le cadre de la solution de la crise chypriote, sont bien loin d'être appliquées.

18. En tant que pays des Balkans, la Roumanie est profondément intéressée à l'établissement et au développement dans cette région de relations d'étroite coopération et de bon voisinage entre tous les pays des Balkans afin de transformer cette région en une zone de paix et de coopération fructueuse. Se référant à cette partie du monde, le Président de la Roumanie, Nicolae Ceaușescu, déclarait récemment :

"La Roumanie accorde une attention particulière au développement de la coopération bilatérale et multilatérale dans les Balkans... Nous sommes d'avis que l'instauration de rapports nouveaux dans les Balkans, loin de nuire à un pays ou à un groupe de pays, sert directement les intérêts de la paix, de la coopération et de la sécurité en Europe et dans le monde entier. Pour ce qui est de la situation dans cette région, la Roumanie considère comme particulièrement importante la solution par voie politique de la situation à Chypre, pays avec

lequel nous entretenons de bons rapports d'amitié et de collaboration -- sur la base du respect de l'indépendance et de l'intégrité de cet Etat, de sa neutralité, de la garantie des conditions nécessaires à une coexistence pacifique de ses deux communautés."

19. Cette préoccupation constante de la Roumanie est d'autant plus compréhensible qu'il s'agit d'un pays situé dans une zone géographique proche de la nôtre et avec lequel nous entretenons des relations d'amitié et de coopération. Il est donc naturel que mon pays ait toujours insisté sur la nécessité d'un règlement politique de la situation à Chypre par des négociations entre les deux communautés, et nous sommes convaincus qu'il est possible d'aboutir à un tel règlement du problème chypriote, élément essentiel de la paix et de la coopération dans cette région.

20. Dans les efforts visant au règlement du problème de Chypre, nous avons apprécié comme un développement positif les réunions à niveau élevé qui ont eu lieu et le communiqué qui a été publié à cette occasion. Nous voudrions rendre un chaleureux hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à son représentant spécial, M. Pérez de Cuéllar, grâce aux efforts desquels il a été possible d'organiser ces réunions ainsi qu'une nouvelle série d'entretiens intercommunautaires.

21. La poursuite de ces efforts s'impose aujourd'hui plus que jamais afin que l'on puisse arriver à une solution du conflit dans le cadre d'un dialogue politique constructif. Le Conseil doit encourager la reprise de négociations intercommunautaires sous les auspices du Secrétaire général en vue d'établir pour la République de Chypre une structure étatique qui réponde aux aspirations et aux intérêts fondamentaux de tous les Chypriotes. Mais, pour que ces négociations puissent être reprises, il est bien sûr nécessaire que les parties intéressées agissent en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui, entre autres, leur demandent "de faire preuve de la plus grande modération en s'abstenant de toute action unilatérale ou autre qui pourrait nuire aux perspectives de succès des négociations en vue d'une solution juste et pacifique". Nous croyons donc que le Conseil doit examiner aussi les modalités destinées à assurer l'application de ces résolutions avec la coopération de toutes les parties.

22. La recherche d'un règlement de la situation à Chypre exige le maintien du calme dans l'île: toute nouvelle action contraire aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité serait de nature à compliquer encore la situation, à élever de nouveaux obstacles aux entretiens intercommunautaires, entraînant ainsi une nouvelle intensification de la tension dans la région de la Méditerranée et des Balkans.

23. La délégation roumaine, quant à elle, est prête à appuyer toute action qu'entreprendra à ce sujet le Conseil ainsi que toute initiative visant à faciliter les négociations entre les deux communautés pour réduire et éliminer la tension et trouver une solution à leurs problèmes communs, solution basée sur le principe du respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

24. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, avant toute chose, la délégation soviétique tient à vous féliciter, vous, le représentant de la France, pour la façon dont vous vous acquittez des fonctions de président du Conseil de sécurité. Je voudrais souligner également l'évolution fructueuse des relations entre nos deux pays. Ainsi que le dit la Déclaration franco-soviétique signée à Rambouillet le 22 juin dernier par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, et le Président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing :

"Les deux parties se sont félicitées du bénéfice que la France et l'Union soviétique ont retiré du développement de leur coopération et de la contribution que celle-ci a apportée à l'amélioration de la situation en Europe et dans le monde." [*Voir S/12362, annexe 1.*]

J'exprime la certitude que, sous votre direction, le Conseil ne manquera pas de mener à bien la tâche sur laquelle il est actuellement penché. De mon côté, je tiens à vous assurer du plein concours de ma délégation.

25. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au représentant de la Chine pour la façon dont il s'est acquitté des fonctions de président du Conseil pour le mois de juillet.

26. Enfin, la délégation soviétique tient à présenter ses condoléances à l'occasion du décès du Président de Chypre, l'archevêque Makarios, qui, après avoir tellement contribué à la création de l'Etat de Chypre, a ensuite beaucoup contribué au maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi qu'à la poursuite d'une politique étrangère pacifique.

27. Ayant attentivement écouté la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Christophides [*2026<sup>e</sup> séance*], ainsi que les interventions des autres orateurs qui ont participé à la discussion, la délégation soviétique ne peut qu'aboutir à la conclusion que tout ralentissement dans la solution du problème de Chypre ne fait qu'accroître la tension dans la région de la Méditerranée orientale et constitue une menace à l'existence d'un Etat chypriote indépendant et uni, ce qui explique par ailleurs les situations du genre de celle que le Conseil examine aujourd'hui.

28. Cela fait maintenant plusieurs années que la République de Chypre est l'un des points chauds de notre planète. Une fois de plus, il nous faut constater que les causes de la crise chypriote ne sont toujours pas supprimées et que les problèmes fondamentaux de Chypre restent sans solution. Les entretiens entre les communautés chypriotes grecque et turque en vue de trouver une solution aux problèmes internes de Chypre ont rencontré de graves difficultés et n'ont pas réussi à faire progresser le règlement des problèmes fondamentaux de Chypre.

29. La situation à Chypre a été envenimée par des tentatives de règlement qui correspondent aux intérêts des milieux qui voudraient voir liquider l'existence même de

Chypre et transformer cette île en une place d'armes stratégique pour l'OTAN. Ce sont précisément ces desseins qui expliquent la situation qui règne actuellement à Chypre.

30. Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour chercher à régler la crise de Chypre restent toujours lettre morte. Il est évident que cette situation est parfaitement anormale et dangereuse. On sait bien que, depuis le début du conflit de Chypre, cette question se trouve au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. A sa vingt-neuvième session, comme on l'a déjà dit, l'Assemblée générale a examiné le problème de Chypre et a adopté à l'unanimité la résolution 3212 (XXIX), qui a ensuite été entérinée à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974). A ses trentième et trente et unième sessions, l'Assemblée a adopté à une majorité écrasante les résolutions 3395 (XXX) et 31/12.

31. Les décisions de l'ONU concernant Chypre contiennent des dispositions très importantes concernant le fondement même du règlement du problème de Chypre. On y prévoit la nécessité de préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, le respect de sa politique de non-alignement, le retrait immédiat de personnel et de toutes les forces militaires stationnés à Chypre, la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'île et le retour des réfugiés dans leurs foyers. Néanmoins, ces exigences précises et concrètes de l'ONU, qui expriment la volonté de la majorité écrasante des Etats Membres, n'ont pas été satisfaites. L'Union soviétique estime, comme auparavant, que les décisions de l'Organisation concernant Chypre doivent être exécutées totalement.

32. A maintes reprises, nous avons déclaré que nous étions disposés à coopérer avec d'autres Etats en vue d'un règlement équitable de la crise de Chypre. L'Union soviétique considère que le problème de Chypre constitue un foyer de tension dangereux et compliqué, demande que l'on exclue toute intervention extérieure dans les affaires de Chypre et que toutes les troupes étrangères soient retirées de l'île, de sorte que toutes les affaires intérieures de Chypre puissent être résolues en tenant dûment compte des intérêts et des droits des deux communautés sans que l'on cherche à imposer de l'extérieur une solution quelconque. Nous considérons avec bienveillance les efforts visant à créer un esprit de confiance et de coopération entre les deux communautés et nous pensons qu'il convient de rechercher une solution fondée sur le respect constant de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Les événements de ces derniers temps ont montré de façon évidente que l'Union soviétique avait raison de préconiser la réunion la plus rapidement possible d'une conférence représentative sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

33. L'importance et l'urgence du règlement de la question de Chypre ont été soulignées une fois de plus dans un communiqué soviéto-yougoslave du 19 août dernier, à l'occasion de la visite en Union soviétique du président Tito. Il y est dit en particulier :

“Les deux parties ont indiqué qu'il était indispensable de résoudre au plus vite le problème de Chypre. Elles se

prononcent fermement pour le maintien de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la politique de non-alignement de la République de Chypre. Elles souhaitent le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire et estiment que la population – les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs – doit avoir le droit de décider de son propre sort et de résoudre les problèmes qui se posent.”

34. La délégation soviétique estime que le devoir du Conseil de sécurité consiste à redoubler d'efforts en vue d'obtenir l'application des décisions de l'ONU concernant Chypre. Les parties intéressées doivent agir avec le maximum de modération et s'abstenir de toute action unilatérale ou autre qui pourrait avoir des effets négatifs sur les perspectives d'un règlement pacifique.

35. M. RAMPHUL (Maurice) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'acquitter d'une agréable tâche, celle de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nos pays respectifs ont des liens fort anciens et c'est, croyez-le bien, avec la plus grande sincérité que je salue en vous un représentant éminent de cette culture à laquelle tant des nôtres sont restés fidèles. C'est aussi avec la plus grande confiance que ma délégation voit s'engager sous votre présidence un débat sur la question si complexe qui préoccupe aujourd'hui le Conseil. Mais, avant de passer à l'examen de cette question, je voudrais rendre un hommage particulièrement mérité à votre prédécesseur, l'ambassadeur Chen Chu de la République populaire de Chine, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles, pendant le mois de juillet, il a dirigé nos travaux.

36. Le titre même de la question dont le Conseil se trouve à nouveau saisi – “La situation à Chypre” – évoque irrésistiblement la personnalité du fondateur de cet Etat, celui qui, sans relâche, lutta pour son indépendance et risqua sa vie pour son unité. Je veux, bien entendu, parler de Sa Béatitudo l'archevêque Makarios, dont la disparition brutale nous a profondément émus. Je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer auprès de la délégation chypriote les condoléances que mon gouvernement a déjà fait parvenir au sien.

37. Je crois qu'il a été très utile que le Conseil se réunisse assez rapidement ce matin à la demande du Gouvernement chypriote. Nous avons eu ainsi l'occasion d'entendre les vues divergentes exprimées par les parties directement concernées. C'est avec un intérêt tout particulier que ma délégation a écouté la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Christophides [2026<sup>e</sup> séance]. Il me semble bien, d'après ce que nous a dit le représentant de Chypre, que des établissements illégaux ont été créés par suite d'une action unilatérale. J'estime pour ma part que ces établissements, quelle qu'en soit la dimension, ne peuvent confuire à la reprise d'entretiens intercommunautaires susceptibles de mener à une solution négociée et pacifique. J'irai même jusqu'à dire qu'en toute hypothèse il s'agit là d'une initiative dont on ne saurait sous-estimer les dangers, car des établissements de cette nature ont toujours tendance à devenir permanents et à constituer des faits accomplis. L'histoire même de ce qui s'est passé dans cette région montre que de tels établissements, une fois créés, se

développent progressivement et entraînent une situation qui peut devenir explosive.

38. Nous voudrions donc faire appel à ceux qui, par une action unilatérale et inconsidérée, ont pris une telle responsabilité pour qu'ils renoncent sans délai à poursuivre des activités de cette nature qui, quelque insignifiantes qu'ils puissent les considérer, nous paraissent, à nous, pleines de danger. Ce souci que nous éprouvons aujourd'hui n'est pas nouveau, comme le montre le paragraphe 3 de la résolution 410 (1977) que le Conseil a adoptée le 15 juin dernier et que se lit comme suit :

*"Prie instamment les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération en s'abstenant de toute action unilatérale ou autre qui pourrait nuire aux perspectives de succès des négociations en vue d'une solution juste et pacifique et de poursuivre de manière accélérée et résolue leurs efforts concertés en vue d'atteindre les objectifs du Conseil de sécurité".*

39. Je crois que, dans les circonstances présentes, le Conseil, agissant à l'unanimité et avec la plus grande insistance, devrait faire appel aux parties directement intéressées pour qu'elles mettent en oeuvre les termes et l'esprit de la résolution 365 (1974) du 13 décembre 1974, par laquelle il a fait sienne la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, et de la résolution 32/12 que l'Assemblée générale a adoptée le 12 novembre 1976. On peut espérer que, de cette façon, la route s'ouvrira vers une conclusion satisfaisante de la crise trop prolongée de Chypre.

40. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce, dans l'exercice de son droit de réponse.

41. M. PAPOULIAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la déclaration que j'ai faite à la séance de ce matin, j'ai énoncé des faits concrets qui s'étaient produits à Chypre et des violations précises par la partie turque des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans sa réponse, le représentant de la Turquie a prononcé des allégations générales contre mon pays, et je vais y répondre en toute sincérité.

42. On ne peut certes nier que le régime de la junte se soit rendu coupable d'une tentative criminelle contre la République de Chypre, mais ce crime non seulement n'a pas réussi, mais a été éphémère. Il n'a duré que quelques jours et aucun Chypriote turc n'a souffert durant cette brève période. Mais la Turquie a saisi ce prétexte, qu'elle attendait depuis longtemps, pour envahir Chypre. Cela ne justifie toutefois pas les crimes infiniment plus graves commis contre le peuple et la République de Chypre ni le fait que ces crimes se poursuivent *ad infinitum*. Le fait que l'ONU a adopté toute une série de résolutions sur la question de Chypre est une preuve indiscutable de l'opinion mondiale sur ce point.

43. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de Chypre dans l'exercice de son droit de réponse.

44. M. CHRISTOPHIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Ce matin, le Conseil a entendu les points de vue

de la Turquie, exprimés par l'ambassadeur Türkmen et par M. Çelik, lequel, je regrette d'avoir à le dire, ne se fait ici que le porte-parole d'Ankara. Point n'est besoin, naturellement, de rappeler au Conseil que M. Çelik s'est présenté ici en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, donc a titre personnel. Je voudrais répondre à certains points qui ont été soulevés au cours des déclarations de ce matin.

45. On a dit que Famagouste était placée sous l'administration du prétendu Etat fédéré de Chypre. C'est là, je crois, une déclaration qui a été faite à la fois par M. Caglayangil et par le représentant de la Turquie. On devrait se demander ce qu'est exactement cet "Etat fédéré" dont ils ont parlé. En fait, c'est la partie du territoire de Chypre qui a été victime de l'invasion, où les autochtones ont été expulsés de leurs foyers et dépossédés de leurs biens et où les colonisateurs de Turquie s'implantent de façon massive. C'est le résultat de ce crime multiple, je devrais dire international, commis en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions sur la question de Chypre, que l'on appelle l'Etat fédéré turc de Chypre.

46. On essaie de présenter le problème de Chypre comme un différend entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. Je suis bien certain que si tel était le cas ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité n'auraient été saisis de ce problème, qui est évidemment très grave. En fait, le Secrétaire général, M. Waldheim, a dit que le problème de Chypre était l'un des plus graves que connaisse le monde aujourd'hui, et je suis certain qu'il n'aurait pas dit cela s'il ne s'agissait que d'un différend interne entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs.

47. On a dit également ce matin qu'il n'y avait pas de colonies de peuplement en cours d'installation à Maras, autrement dit Famagouste, contrairement aux affirmations du représentant chypriote grec sur lesquelles le présent recours au Conseil est fondé. On a aussi dit qu'il n'y avait pas de colonies de peuplement massives en train. Or je suis sûr que les faits concernant ce processus sont connus du Secrétariat et que si les membres du Conseil et le Président veulent le lui demander ce dernier confirmera qu'il y a une colonie de peuplement dans l'un des secteurs de la nouvelle ville de Famagouste. Bien entendu, ce n'est que le commencement, car, comme je l'ai dit ce matin, l'une des tactiques favorites d'Ankara est ce qu'on appelle la tactique du "salami". C'est l'une des tactiques favorites d'Ankara que de rechercher non pas une solution étape par étape du problème de Chypre mais la dissolution étape par étape de la République de Chypre.

48. On a dit également ce matin que la partie chypriote turque et la Turquie étaient toujours prêtes et disposées à entamer des négociations en vue de trouver une solution réaliste au problème de Chypre, et le Gouvernement chypriote et la communauté chypriote grecque ont été accusés de n'être pas sincères, de ne pas vouloir de négociations et de faire obstacle à ces négociations. J'ai dit ce matin au Conseil quelle a été l'attitude de la Turquie envers les négociations, et beaucoup de pays représentés à cette table savent bien quelle a été notre position aux derniers entretiens de Vienne et quelle a été la position

chypriote turque. Mais on a dit que nous ne voulons pas de négociations, que c'est nous qui créons des obstacles aux négociations et que "la partie chypriote turque est toujours prête et disposée à entamer des négociations en vue de trouver une solution réaliste" [2026<sup>e</sup> séance, par. 70].

49. Je ne saurais mieux faire que de donner lecture d'une lettre que le représentant chypriote grec aux entretiens, M. Papadopoulos, a adressée à l'ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, représentant spécial du Secrétaire général à Chypre :

"Ma partie a constaté les tentatives persistantes faites par M. Denktaş et d'autres dirigeants turcs pour présenter des allégations non fondées en ce qui concerne la succession au poste de président de la République et pour essayer de lier ces allégations, d'une manière tout à fait inappropriée, au processus des entretiens intercommunautaires de Chypre qui sont menés en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU.

"J'ai eu l'occasion d'examiner cette situation avec le Président par intérim de la République, Son Excellence M. Spyros Kyprianou, et nous estimons que notre position à l'égard des entretiens devrait être exposée à nouveau pour éviter tout malentendu ou toute fausse impression.

"La partie chypriote grecque reste fermement engagée à poursuivre ces entretiens, tels qu'ils sont prévus dans les résolutions pertinentes.

"Nous insistons pour que les entretiens soient constructifs et significatifs" – et je suis certain que personne ici ne sera en désaccord avec nous – "et nous estimons en outre que cela doit être déclaré publiquement et officiellement afin que toute personne de bonne foi reconnaisse d'une façon générale que l'attitude de la partie turque à l'égard des entretiens et son refus de présenter des propositions concrètes sur tous les aspects du problème, et en particulier sur l'aspect territorial, sont la seule raison qui empêche les entretiens d'être constructifs et significatifs.

"Ma partie estime que les récentes tactiques de la partie turque, auxquelles j'ai fait allusion ci-dessus, ne sont rien de moins qu'une tentative en vue d'éviter et d'empêcher la reprise de négociations constructives et significatives, tout en utilisant la période s'écoulant entre-temps pour créer de nouveaux faits accomplis tels que l'installation de Turcs dans la partie grecque de la ville de Famagouste.

"Je voudrais qu'il soit clairement enregistré que ma partie est prête à poursuivre les entretiens, tels qu'ils sont envisagés dans le dernier communiqué de Vienne, et qu'elle demande au Secrétaire général et à vous-même de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la partie turque revienne à la table de négociation pour la troisième réunion de la série d'entretiens actuelle à Nicosie, comme cela a déjà été prévu, dans l'espoir que cette fois-ci les négociations seront véritablement constructives et significatives."

Je voudrais ajouter que le représentant spécial du Secrétaire général essaie depuis longtemps déjà d'appeler à la table de négociation le représentant chypriote turc, qui a toutefois

refusé de s'y présenter sous un prétexte ou sous un autre ou même s'est abstenu de répondre au représentant spécial.

50. L'attitude de la partie turque dans les entretiens est également bien précisée par de récentes déclarations. De nombreuses déclarations ont sans doute été faites antérieurement, mais je n'ai ici que les récentes déclarations de M. Denktaş. La première que je vais citer date du 16 juillet dernier :

"En raison de l'attitude négative des Chypriotes grecs, je ne pense pas que les entretiens intercommunautaires puissent reprendre dans les prochains jours."

Dans une autre déclaration, datée du 21 juillet, il est dit :

"Il ne servira à rien de reprendre les entretiens intercommunautaires de Chypre tant que le monde n'acceptera pas l'existence de deux gouvernements séparés dans l'île."

La déclaration suivante a été faite le 10 août :

"Si l'homme qui sera élu par les Chypriotes grecs doit être reconnu comme étant le Président de Chypre, les Chypriotes turcs ne reprendront pas les entretiens intercommunautaires."

Le 13 août, M. Denktaş a dit :

"A ce stade, tout contact avec la communauté chypriote grecque et la reprise des entretiens seront hors de question tant que la situation ne sera pas éclaircie."

Le 15 août, il a dit :

"La décision finale et historique des Chypriotes turcs est de ne pas négocier avec une communauté qui veut appeler son dirigeant Président de Chypre."

Puis, un représentant des Chypriotes turcs – je pense que c'est le représentant de la presse – a dit :

"La partie chypriote turque ne parlera, ne négociera, ne discutera ni ne parviendra à un accord sur quelque question que ce soit avec les Chypriotes grecs."

Le 17 août, M. Denktaş a dit :

"Aujourd'hui, il n'est pas question de reprendre les entretiens intercommunautaires."

Le 24 août, il a déclaré :

"Si le dirigeant chypriote grec qui sera élu le mois prochain doit devenir président de Chypre et être reconnu comme tel par le monde, l'Etat fédéré turc de Chypre pourrait fermer ses frontières... [Une autre mesure] consisterait à rompre les entretiens intercommunautaires."

Et il a poursuivi :

"Nous avons déjà annoncé que, si après les élections du 10 septembre le dirigeant chypriote grec élu est déclaré



président, nous rompons les entretiens intercommunautaires. Nous attendrons que l'ONU adopte une résolution avant de mettre en oeuvre notre décision de fermer les frontières."

Ainsi donc, d'après M. Denktaş, les entretiens sont morts. Bien sûr, la fermeture des frontières dépendrait de la résolution du Conseil. Faisant allusion à l'interlocuteur chypriote, il a dit :

"M. Papadopoulos fait des déclarations en ce qui concerne les entretiens. De quelle autorité se prévaut-il? La personne qui l'avait nommé négociateur est morte."

Il est donc évident que les déclarations faites ce matin par le représentant de la Turquie et par son porte-parole l'ont été pour les besoins de la cause.

51. Avant d'aborder le problème des droits de l'homme, je juge bon de citer un article paru hier dans *The Guardian*. Il s'agit de la colonisation de Famagouste :

"... Pourtant, Chypre reste un problème moral de même qu'un gâchis purement politique... Voilà des siècles que la Turquie est une puissance expansionniste. L'Empire ottoman n'est pas si loin. Bien qu'il n'y eût pas de menace immédiate pour la minorité chypriote turque... Ankara a inondé le nord de Chypre d'émigrants venant du continent... et maintenant Varosha, un centre qui, selon tout plan de paix, devrait retourner aux mains des Grecs... Ankara a colonisé le nord. Ankara a refusé des négociations constructives. Ankara... installe des personnes à Varosha... La colonie de peuplement de Varosha, en fait, sera un soufflet calculé à Washington... En effet, un pays peut-il impunément envahir un autre sous le nez de l'Occident? A-t-on le droit de recourir à la force? Dans la négative, que va faire M. Carter à ce sujet?"

52. Un autre fait troublant est que je n'ai pas entendu M. Türkman dire ce matin qu'on n'allait pas poursuivre la colonisation du quartier moderne de Famagouste. Au contraire, d'après ce qu'il a déclaré, la voie reste ouverte pour la colonisation graduelle de la nouvelle ville de Famagouste.

53. M. Türkmen a également évoqué ce matin la question des droits de l'homme. Il y a un proverbe anglais — et je ne sais pas si ce proverbe existe en turc — selon lequel ceux qui vivent dans des maisons de verre ne devraient jamais lancer de pierres. En ce qui concerne la violation des droits de l'homme à Chypre, je crois qu'il me suffira simplement d'évoquer un article publié le 23 janvier dernier dans le *Sunday Times*. Je parlerai seulement de l'article de fond du *Sunday Times*. Bien entendu, le *Sunday Times* n'est pas notre porte-parole; ce n'est le porte-parole ni des Grecs ni des Chypriotes grecs; c'est un journal qui jouit d'un certain respect dans le monde. Il est déclaré dans cet article :

"A la page 10 du numéro d'aujourd'hui, nous publions certains détails d'un rapport sur les atrocités qu'auraient commises les Turcs à Chypre. Ce rapport est l'oeuvre de la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. C'est une accusation horrible à l'encontre de la

Turquie et de ses soldats et civils envoyés à partir du continent dans les zones turques de l'île de Chypre. Les gouvernements membres du Conseil de l'Europe doivent décider le mois prochain s'ils acceptent ou rejettent le rapport. Si ce rapport est accepté — et il est difficile de concevoir, compte tenu des faits, qu'il puisse en être autrement —, la Turquie sera alors condamnée devant la communauté européenne, et en fait devant la communauté mondiale.

"Il faut dire clairement que ces actes sont accomplis par les Turcs du continent. Les Chypriotes turcs ont certains griefs à l'encontre de la majorité chypriote grecque de l'île, mais ils savent qu'ils peuvent et devront finalement vivre en paix, comme ils l'ont fait pendant de nombreux siècles, avec leurs voisins grecs. Les envahisseurs du nord, eux, sont autre chose. Le Gouvernement d'Ankara de même que l'opinion publique turque elle-même doivent comprendre que le comportement turc à Chypre porte atteinte au nom et à la réputation du peuple turc lui-même. "Les Turcs sont des gens hautement civilisés" a dit la semaine dernière M. Demirel, premier ministre turc.

"Le Premier Ministre peut certes soutenir cette prétention en produisant des preuves contraires pour la période du rapport de la Commission européenne. Mais d'autres mesures urgentes et pertinentes devraient être prises maintenant à l'égard de la population du nord de Chypre. Il devrait donner des ordres — et s'assurer qu'ils sont suivis — en vue de la protection des droits de l'homme. Et il devrait permettre le libre accès — refusé même aux Chypriotes turcs — à toutes les parties du nord de Chypre. Ce seraient là des mesures de bonne volonté. Le nouveau Président des Etats-Unis, qui s'est engagé à défendre les droits de l'homme, devrait encourager la Turquie à le faire; sa ferveur morale et son humanité sont un facteur important pour rappeler à nouveau aux alliés des Etats-Unis à l'OTAN qu'ils doivent observer certaines normes de conduite."

54. Certes, nous savons tous que M. Demirel n'a pas modifié ses ordres et qu'il ne permet aux Chypriotes grecs — et aux Chypriotes turcs en fait — ni de circuler librement ni de revenir sur leurs terres ou dans leurs foyers. Nous savons en outre que d'autres violations des droits de l'homme sont commises en expropriant les maisons, les terres, les magasins et les hôtels des Chypriotes grecs de Famagouste.

55. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

56. M. TURKMEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention de répondre dans un esprit de polémique à M. Papoulias ou à M. Christophides car je crois que M. Çelik répondra comme il se doit à ce que vient de dire M. Christophides. Je voudrais cependant dissiper un malentendu. On dit à tort que la Turquie n'a pas intérêt à voir régler le problème de Chypre ou qu'elle essaie d'empêcher un règlement du problème de Chypre. C'est ce que M. Christophides a dit. C'est là une hypothèse tout à fait erronée. Elle est contraire à la logique. Pourquoi la Turquie n'aurait-elle pas intérêt à voir régler le problème de Chypre ? La Turquie ne tire aucun profit économique ou

politique de la situation actuelle. Elle n'a aucun intérêt stratégique à Chypre. Le seul intérêt que la Turquie ait à Chypre, c'est celui de la communauté turque elle-même, la sécurité et le bien-être de la communauté turque. C'est pourquoi ce n'est pas la Turquie mais la communauté turque qui négocie avec la communauté grecque. Il est irrationnel d'affirmer, comme l'a fait M. Christophides, que la communauté chypriote grecque ne négocie pas avec la communauté turque mais avec la Turquie par l'intermédiaire d'un porte-parole d'Ankara. C'est là une attitude haineuse et erronée qu'il convient de rectifier si l'on veut que les entretiens intercommunautaires soient couronnés de succès.

57. M. Christophides a cité certaines déclarations selon lesquelles la communauté turque n'envisagerait pas la reprise des entretiens intercommunautaires. De telles déclarations sont faites très souvent de part et d'autre, mais nous devrions comprendre très clairement qu'il n'y a pas d'autre option et qu'il est du devoir du Conseil de sécurité d'encourager les deux communautés à reprendre les entretiens intercommunautaires sous les bons offices du Secrétaire général.

58. Le PRESIDENT : Je suis informé que M. Çelik, qui a été invité par le Conseil aux termes de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, souhaite faire une nouvelle déclaration. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

29. M. ÇELIK (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec beaucoup d'hésitation que j'ai demandé à prendre la parole pour la deuxième fois. Comme je l'ai dit ce matin, je n'avais pas l'intention de répondre à chaque point soulevé par le représentant de l'administration chypriote grecque, mais, comme il a parlé de certaines questions critiques qui revêtent une grande importance pour la partie chypriote turque de même que pour l'avenir des entretiens et l'avenir de Chypre, il me semble approprié de faire une mise au point à propos des allusions qu'il a faites au gouvernement, notamment dans le contexte de la reprise des entretiens et des négociations qui doivent en principe être entreprises par les deux communautés sur un pied d'égalité.

60. Je dois déclarer ici qu'il n'y a aucun gouvernement, de fait ou constitutionnel, en ce qui nous concerne, qui puisse représenter l'ensemble de Chypre. Il y a deux administrations distinctes. Le fait qu'il y ait deux administrations distinctes autonomes a été confirmé par la Déclaration de Genève du 30 juillet 1974, qui a été signée par la Grèce, la

Turquie et de Royaume-Uni en tant que puissances garantes [*voir S/11398*]. Telle est la situation qui existe depuis lors.

61. Les administrations séparées ont existé dans l'île depuis 1963, date à laquelle les membres chypriotes turcs du gouvernement et de la Chambre des représentants furent expulsés de leurs bureaux par la force des armes et se virent empêchés de s'acquitter de leurs fonctions de concert avec leurs collègues grecs. C'est par conséquent quelque chose dont il convient de tenir compte dans le contexte des déclarations faites par mon président, M. Denktaş, et des citations qui en ont été tirées ici.

62. Evidemment, les déclarations de M. Denktaş – qui sont présentées ici hors de leur contexte – sont l'expression des idées très arrêtées de la communauté chypriote turque quant à la question d'un statut d'égalité des deux côtés. Nous y tenons très sérieusement et nous estimons qu'il est indispensable de reconnaître le statut d'égalité des deux communautés, car autrement il n'existe aucune possibilité ou aucun espoir d'un règlement équitable.

63. Le côté grec, considérant que Chypre est une île grecque, pense que l'usurpation de pouvoirs en tant que gouvernement de Chypre est une chose qui devrait être permanente; il a ainsi fait la sourde oreille aux sincères propositions que nous lui avons présentées en vue d'établir une administration mixte et d'assurer ensemble des services communs, et il ne fait rien en vue d'une normalisation pouvant frayer la voie à un règlement.

64. Ceux qui aujourd'hui se font passer ici pour le gouvernement de Chypre et qui prétendent nous représenter devraient eux-mêmes être sur la sellette pour répondre, entre autres, à des questions sur les pertes de vies de Chypriotes turcs, qui se comptent par centaines, sur la destruction de milliers de foyers et la division de l'île en deux communautés, fait dont ils se plaignent véhémentement aujourd'hui. Avant de nous accuser de quoi que ce soit, ils feraient mieux d'admettre leurs erreurs et d'essayer de se montrer aussi réalistes que possible dans la manière dont ils traitent les problèmes si importants en vue d'un règlement dans l'île.

65. J'espère que dans le processus de réorganisation qui se déroule actuellement dans le sud de Chypre ceux qui entreront en fonctions seront plus réalistes dans leur façon d'aborder la question de Chypre.

*La séance est levée à 16 h 45.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف -

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---